

alten Chronischkranken gefordert wird. Aus meinen Erfahrungen, welche auch diejenigen der Behörden und der Direktion des Bürgerspitals sind, ist diese Lösung die richtige. In Zürich ist man im Städtspital Waid denselben Weg gegangen.

An der Dringlichkeit unseres Problems besteht kein Zweifel. Mögen Ärzte und die Vertreter der medizinischen Wissenschaft sich der bestmöglichen Lösung bewußt werden.

Adresse: Rebqasse 21 Arlesheim BL.

Zusammenfassung

Die Unterbringung des alten Chronischkranken ist eine der wichtigsten und dringendsten Aufgaben im Rahmen des Altersproblems. Im Sinne der Resolutionen des Internationalen Krankenhauskongresses in Brüssel 1950 wird die Schaffung von Pflegestationen postuliert, die an die bestehenden Kliniken und Krankenhäuser anzugliedern sind. Diese Lösung hat sich in Basel organisatorisch, finanziell und medizinisch sehr bewährt. Sie schafft auch die Voraussetzung zur Förderung des klinischen Altersforschens.

Résumé

L'hospitalisation des malades chroniques âgés constitue l'un des problèmes centraux et urgents de la gérontologie. Conformément aux résolutions du Congrès international d'administration hospitalière de Bruxelles (1950), l'auteur exige l'installation de cliniques spéciales annexées aux hôpitaux actuels. Une telle organisation à l'Hôpital de Bâle s'est confirmée efficace et avantageuse tant du point de vue médical que du point de vue financier. Ce procédé fournit aussi les bases nécessaires à l'étude clinique du problème de l'assistance aux vieillards.

Summary

The housing of the old and chronically ill persons is one of the most important and most urgent problems in the care for the aged. In Accordance with the resolutions of the International Congress for Hospitaladministration in Brussels (1950) the author postulates the installment of special wards, which are closely connected with existing clinics and hospitals. This organization has proved to be very effective and satisfactory from the medical and financial point of view. It also provides the basis for clinical research in gerontology.

Expériences suisses en matière de logements pour personnes âgées

Par *Max Amberger*,* Genève

En admettant que tout enfant né de nos jours a une chance d'atteindre l'âge de 70 ans, on confirme par là le résultat des progrès des sciences médicales et l'amélioration des conditions d'existence de notre population. D'ailleurs cette constatation est confirmée par les statistiques démographiques qui, maintenant, alarment les responsables politiques ou sociaux de tous les pays civilisés.

* M. Amberger est président de la Fondation Genevoise « Pour la Vieillesse » 3-5, Place Taconnerie, Genève.

Mon propos est de vous parler d'un secteur social très restreint – celui des logements pour personnes âgées – domaine qui, à première vue, semble être d'importance mineure et qui, pour notre pays, est relativement nouveau. Notons en passant que la littérature touchant au domaine de la vieillesse, à part celle des pays anglo-saxons et nordiques, fait à peine mention de cette solution pratique. On y écrit surtout sur les maladies, la psychologie du vieillard, l'hygiène alimentaire, les asiles ou les aspects sociaux et économiques de la question.

En tant que président d'une section cantonale de la Fondation PLV, Fondation « Pour la Vieillesse », et comme directeur adjoint du bureau d'assistance aux confédérés à Genève, nous avons constaté que du fait de la configuration démographique de ce canton qui a une population suisse composée de 40 % d'autochtones et 60 % de ressortissants confédérés, des situations tragiques ont été créées à certains vieillards qui devaient être complètement assistés par les pouvoirs publics.

En effet Genève ne fait pas partie du concordat intercantonal d'assistance. Et de ce fait doit solliciter les cantons d'origine pour obtenir des secours garantissant le minimum vital. Or certains cantons accordent des sommes insuffisantes rendant impossible une vie normale. Souvent ils offrent l'hospitalisation dans un lointain asile et il arrive souvent que les intéressés ne parlent pas la langue du canton d'origine surtout dans les cas de veuves d'autre origine que celle du mari.

Or, en 1929, il était urgent d'assainir toute une série d'immeubles contenant environ 600 logements. Mais on ne pouvait procéder à cette opération qu'en construisant ailleurs des immeubles neufs.

Un projet de loi fut approuvé par le peuple prévoyant la construction de logements économiques pour familles d'ouvriers. Cependant les logis insalubres abritaient de nombreuses femmes âgées pour lesquelles personne n'avait rien prévu.

C'est alors que la Fondation PLV demanda à être mise au bénéfice de la dite loi – dans le but de mettre à l'abri les personnes âgées.

Comme il s'agissait d'une entreprise immobilière qui n'entraînait pas dans le cadre des activités traditionnelles de la Fondation PLV, on créa une Fondation des logements pour personnes âgées, et le 31 octobre 1931 la première locataire pris possession de son appartement.

A cette lointaine époque – cela fait 25 ans – le Comité de Direction de la Fondation suisse PLV fut sollicité pour une subvention. On accorda fr. 5000.– (le coût total de l'entreprise était de fr. 1 208 000.–) en émettant le vœu et l'espoir qu'il y aurait suffisamment de vieillards pour occuper nos 165 logements. Or depuis 1932 cette « Cité vieillesse » n'a pas désempli et, à part quelques exceptions nous n'avons logé que des vieillards. A l'heure actuelle il y a plus de 500 prénotations. Ajoutons que nous ne logeons que des assistés.

Cette expérience d'un quart de siècle a été positive.

D'abord nous avons évité de nombreux rapatriements.

Economiquement parlant nous offrons des logements au prix de fr. 52.- par mois, chauffage central, distribution générale d'eau chaude, bain (1 baignoire pour 10 appartements) et facilités pour la lessive individuelle compris.

Psychologiquement parlant nous avons sorti de leur isolement quantité de personnes qui, au lieu d'être perdues dans des combles ou des sous-sols de vieux immeubles, ont trouvé, à côté d'une sécurité certaine, chaleur et réconfort. Du fait qu'elles se trouvent logées à côté de gens de mêmes générations, elles peuvent parler un langage commun et, se comprenant, partager les mêmes misères de l'âge. Elles s'entraident très fréquemment lorsqu'un accident ou une maladie interviennent.

Enfin du fait du relâchement des liens de famille – une solution est trouvée à des problèmes souvent très délicats.

D'autre part des appartements trop grands pour certaines ont pu être libérés au profit de familles. Ajoutons que lorsque nous avons des demandes d'appartement de la part de gens expulsés pour cause de démolition de maisons, nous leur donnons un droit de priorité d'entrée.

Ainsi le succès de cette application pratique d'entraide est souligné par le grand nombre de candidats et encore plus par le fait que des vieillards en hospice ont demandé à entrer à « Cité Vieillesse ».

Examinons la chose d'un peu plus près : il est évident que d'avoir la possibilité de se lever à l'heure qui vous convient, de pouvoir manger selon ses habitudes, d'être libre de ses mouvements sont de gros avantages comparés à la discipline imposée par le ménage collectif d'un asile. D'autre part les emplettes, la tenue du ménage occupent les locataires en lieu et place de l'inactivité de l'hospice.

Mais ce genre de logements a cependant un caractère social et la tâche du gérant qui y habite avec sa famille est multiple. Il s'occupe d'organiser les nettoyages, veille à ce que les soins médicaux soient assurés, obtient les réductions de prix pour le gaz, l'électricité, les pommes de terre. Ailleurs il organise les bains et les services de lessive. Il propose les excursions collectives, distribue les invitations à la Matinée vieillesse. Fait venir des personnes de l'extérieur pour les fêtes de Noël. Ainsi s'établit une certaine vie communautaire.

Cela n'empêche pas, bien entendu, des heurts entre locataires et alors à ce moment nous devons jouer les Roi Salomon. Quelquefois il faut faire intervenir la prophylaxie mentale.

Un droit de visite des locaux, stipulé dans les conditions du bail, permet de parer aux inconvénients du laisser aller, origine de tous les taudis. Enfin les locataires nous quittent généralement par suite de décès, ou parce qu'ils ont besoin de soins médicaux permanents.

Cette première expérience, faite en faveur des personnes indigentes fut suivie, en 1948, par une autre réalisation, mais cette fois par la construction d'appartements plus grands pour couples de la classe moyenne et particulièrement pour des intellectuels ou des petits salariés à la retraite.

Au lieu d'offrir la chambre avec cuisine, réduit et WC, nous louons un ensemble comprenant cuisine, WC, Salle de bain, chambre à coucher pour deux lits, une demi chambre pour visite, une salle à manger, un réduit et un grand balcon. Le prix est de fr. 110.- plus fr. 29.- de chauffage. Nous avons renoncé à l'eau chaude générale et installé un Cumulus de 100 litres. Le téléphone et le frigidaire peuvent être installés aux frais du locataire. Une buanderie moderne est à disposition des intéressés. Ces immeubles de la route de Malagnou n'ont qu'un service de concierge.

Depuis que ces expériences ont été faites à Genève, plusieurs autres créations ont vu le jour en Suisse.

En 1952 la municipalité de Zurich a créé une Fondation qui a construit 192 appartements à l'Espenhof, 31 appartements à Höngg. Un nouveau projet se réalisera à Seebach pour 188 logements.

En 1954, l'Etat de Genève a réservé 30 appartements pour vieillards dans des immeubles pour économiquement faibles.

En 1955, à Bâle, la Christof-Merian-Stiftung a construit 97 appartements. La Stiftung Für das Alter bâloise a aménagé 16 appartements, une autre Fondation d'utilité publique, sous l'impulsion de Monsieur le Dr A. L. Vischer offrira, au printemps 1957, 123 appartements, enfin, toujours à Bâle le Bürgerliches Fürsorgeamt envisage également la construction d'immeubles pour personnes âgées.

Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds fait construire 42 appartements et à Aarau l'Allgemeine Wohnungsbaugenossenschaft a construit également 42 logements. On annonce une réalisation à Berne. A Lausanne la Fondation PLV a acheté un terrain dans le même but et à Zoug un effort a été fait dans ce sens.

Au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, l'expérience des uns et des autres apporte, dans le détail de la construction et de l'administration de ces immeubles, des variantes d'aménagement et d'exploitation.

Le but reste le même: aider de vieilles gens à finir leurs jours dans le calme et la tranquillité sans avoir à traîner avec soi le souci du logis.

Y a-t-il une politique de constructions d'appartements pour vieillards à formuler?

Pour l'instant, en Suisse, comme de coutume nous avons travaillé empiriquement, poussés plus ou moins par les circonstances. Bien d'autres pays nous ont devancé.

Pour la Suisse il faut je crois limiter ce problème aux villes, car même si souvent les conditions d'habitation des vieux sont lamentables en campagne

et à la montagne, il faut tenir compte des habitudes et des traditions. Dans nos villes il existe un pourcentage de gens modestes qui se contentent de logements insuffisants. Ces économiquement faibles du fait de l'âge et du renchérissement du coût de la vie, ces petits rentiers, ces veuves tombées malades qui ne peuvent plus travailler doivent être protégés.

Le développement, la transformation des villes élimine de plus en plus les anciens immeubles, les vieilles villas, refuges de nos vieillards.

S'ils sont valides l'asile n'est pas toujours la meilleure solution. D'ailleurs ces asiles de villes sont surchargés. Les hôpitaux ont également leurs lits encombrés par les personnes âgées et il serait surtout nécessaire d'agrandir les maisons d'incurables.

Avec la solution des appartements confortables, indépendants, sans luxe inutile, il y a là une œuvre utile à accomplir et nous sommes heureux de pouvoir constater que quelques municipalités aient suivi le chemin tracé par les œuvres privées d'utilité publique.

Mais où construire ?

Il faut le faire si possible dans les quartiers ou près des quartiers où habitent déjà la catégorie de locataires auxquels nous nous adressons. A Stockholm la municipalité achète des immeubles dans le centre, loge les jeunes à l'extérieur, et aménage des appartements pour personnes âgées.

Quelle proportion de logements faut-il prévoir par rapport à la population d'une ville ?

Les personnes ayant dépassé 65 ans représentant entre 10 et 11 % de la population globale on peut admettre qu'un 5 % de ce dernier chiffre devrait pouvoir disposer d'un appartement. Ainsi pour une ville de 100 000 habitants – soit 10 000 à 11 000 vieillards – cela ferait 500 à 550 personnes à loger.

Quant au financement la règle est la suivante: il faut amortir dès le départ entre 50 et 60 % des dépenses totales soit terrain, aménagements et construction. Le locataire ne paie son loyer que pour les intérêts et l'amortissement du capital hypothéqué et pour les charges annuelles. Ainsi le loyer est supportable par rapport aux ressources des assistés et des petits rentiers. N'oublions pas que les retraités surtout ceux qui étaient employés par des maisons privées, n'ont pas d'augmentations mais que par contre le coût de la vie ne cesse d'augmenter.

Le prix du lit, pour les appartements est actuellement d'environ fr. 22.000.– ce qui est sensiblement moins cher que le lit d'asile. Quant à l'exploitation elle est remarquablement meilleur marché puisqu'il ne faut qu'un gérant et sa femme au lieu d'un directeur avec toute une série d'employés.

Comment construire ?

Le service communautaire à assurer est en premier lieu le chauffage général. Le service de distribution d'eau chaude est une erreur. Il faut également assurer le lessivage. Des cabines téléphoniques sont indispensables. On a réclamé par-

fois un service de restaurant. Les frais généraux que cela entraîne sont disproportionnés avec les services que l'on pourrait rendre. Si les voisines ne peuvent aider à préparer temporairement le repas de la malade ou de l'accidentée on peut faire appel à l'aide ménagère, organisation qui se développe beaucoup maintenant. On pourrait aussi faire appel à un restaurant populaire qui apporterait sur appel téléphonique, ce dont on a besoin.

Pour les bains ce service doit être organisé, à moins qu'on ne fournisse la baignoire individuelle comme à Malagnou.

Naturellement les maisons doivent être administrées par un gérant doublé d'une épouse qui comprenne le but social de l'institution.

En conclusion :

Construire n'est pas d'abord une question technique, financière ou d'économie du logement. Construire doit avoir comme but d'aller à l'encontre des nécessités humaines.

Or à voir le contentement et la satisfaction de nos locataires, il n'y a pas de doute que nous allons au devant de cette nécessité en ce qui concerne les personnes âgées.

Il sera donc indispensable, lorsque le secteur privé aura épuisé ses forces – que nous attirions l'attention des autorités cantonales ou municipales sur cette solution.

Il faudra proposer des lois favorisant ce genre de constructions, ce qui revient à dire qu'il faut subventionner ces entreprises.

De nombreux pays ont déjà réalisé une politique sociale dans ce sens, que ce soit à Stockholm, Copenhague, en Angleterre, aux Pays-Bas ou même en Autriche.

S'il y aura toujours des vieillards pauvres qui, par trop d'attachement à un passé éphémère, vivront dans un taudis, il nous faut fournir aux autres la possibilité de vivre en étant délivré du souci du toit et du chauffage – et qu'à travers les murs ils sentent la compréhension et la sympathie de ceux qui ont pensé à eux dans le respect de leur sentiment de liberté.

Résumé

Il s'agit de l'histoire d'une expérience sociale commencée il y a 25 ans (1931) à Genève et qui a consisté à construire des appartements avec cuisine et services généraux. Ainsi 165 vieillards sont logés économiquement et vivent indépendants au lieu d'être dans des asiles. Les raisons qui militent en faveur de cette solution. Ce qui a été construit en Suisse depuis 1952. Le financement de ce genre d'habitations.

Zusammenfassung

Es handelt sich um ein soziales Experiment, das vor 25 Jahren in Genf begonnen hat. Statt die alten Leute in Heime unterzubringen, hat man 165 billige Kleinwohnungen gebaut, wo jeder ganz frei leben kann.

Es wird ferner berichtet, was seit 1952 in diesem Sinne in der Schweiz gebaut worden ist, und wie man diese Gebäude finanziert.

Riassunto

Si tratta di una esperienza sociale che è stata iniziata a Ginevra nel 1931. Invece di mandare i vecchi indigenti negli Asili, sono stati costruiti 165 piccoli appartamenti indipendenti.

Segue l'elenco delle costruzioni similari create in Svizzera dal 1951 al 1956, ed in fine come finanziare questi immobili.

Mitteilungen

Vierter Kongreß der Europäischen Arbeitsgemeinschaft für Fluorforschung und Zahnkariesprophylaxe (ORCA) vom 15. bis 17. Juni 1957 in Malmö (Schweden), Royal Dental School

Vorläufiges wissenschaftliches Programm

Samstag, den 15. Juni 1957

- 11.00–12.55 *Mitteilungen*. Vorsitzender: Dr. Hs. R. Held (Schweiz).
- 11.00–11.10 Dr. Perdock (Holland): Die Bestimmung des Fluorgehaltes im Apatitgitter durch röntgenographische Präzisionsmessungen.
- 11.10–11.20 Prof. Dr. Knappwost (Deutschland): Radiochemische Studien über den Fluor-Silikat-Ionen-Austausch an Hydroxylapatit.
- 11.20–11.35 Prof. Dr. Ericsson (Schweden): Untersuchungen von Schmelz und Speichel mit radioaktivem Fluor.
- 11.35–12.00 Diskussion.
- 12.00–12.10 Dr. Winiker (Deutschland): Weitere Versuche zur Kariesprophylaxe mittels Vanadinverbindungen.
- 12.10–12.25 Prof. Dr. Adler (Ungarn): Versuche mit Molybdän an Ratten.
- 12.25–12.35 Prof. Dr. Münch (Deutschland): Die Rolle des Spurenelementes Molybdän in der Zahnkariesprophylaxe.
- 12.35–12.45 Dr. Jenkins (England): Wirkungsmechanismus von Fluor an Ratten.
- 12.45 Schluß der Morgensitzung. (Diskussion der Referate nachmittags.)
- 15.00–16.45 *Erstes Hauptthema*: Karies beim Menschen und beim Versuchstier – ein Vergleich.
Vorsitzender: Dr. Backer-Dirks, Holland. – *Einführungsreferat*: Prof. Dr. Cremer, Deutschland. – *Kurzreferate*: Dozent Dr. Kostlan, Tschechoslowakei; Dozent Dr. Lutomska, Polen; Dr. Stack, England; Prof. Dr. Mühlemann-Somogyi, Schweiz.
- 16.45–17.00 Pause.
- 17.00–18.00 *Mitteilungen*.
- 17.00–17.10 Prof. Dr. Martin (Australien): Originaluntersuchungen in Australien über das Fluor.
- 17.10–17.20 Dozent Dr. Dr. Hoffmann-Axthelm (Deutschland): Über vergleichende Kariesuntersuchungen in fluorhaltigen und fluorfreien Gebieten der gleichen Landschaft.
- 17.20–17.30 Dozent Dr. Fuchs (Polen): Die Wirkung 75%iger Fluorpaste (Lukomski), 2%iger NaF-Lösung und der Zahnpaste «Fluorident» auf die Zähne in vitro.
- 17.30–18.00 Diskussion.
- 18.00 Schluß der Nachmittagssitzung.